



LE VAGABONDAGE COMPTABLE NORMATIF EXISTE-T-IL TOUJOURS ?

Elena M. BARBU*

Résumé :

On peut observer, depuis le milieu des années 80, que les grands groupes internationaux de l'Union Européenne pratiquent le « vagabondage comptable » en choisissant le référentiel le mieux approprié à leurs besoins, selon le marché où ils veulent être cotés.

Dans une première partie, nous tenterons de mesurer ce vagabondage comptable et son évolution en utilisant la méthode statistique des normes vectorielles.

Dans une seconde partie, nous nous poserons la question : le vagabondage comptable se poursuit-il avec la même ampleur au sein d'un même référentiel (celui de l'IASB) en raison des différentes options laissées à la discrétion des entreprises ?

Mots clés : Référentiel comptable, IASB, France, Harmonisation comptable internationale, Normes vectorielles, Vagabondage comptable.

Does “the standard shopping” still exist?

Abstract :

We can observe, from the middle of the 80s, that the big international groups of the European Union have been practicing "standard shopping" by choosing the standards the most suited to their need, according to the market they wanted to be quoted on.

In the first part of this study, we shall attempt to measure this "standard shopping" and its evolution from 1985 till 1999 by using the vector norms.

In the second part, we shall ask the question if the accounting wandering does not always survive with the same dimension within the standards of the same referential (that of the IASB) because of various options left with the discretion of companies.

Keywords: International Accounting Standards, IASB, France, International Accounting Harmonization, Vector Norms, Standard Shopping.

* Doctorante IAE d'Orléans, Laboratoire Orléanais de Gestion (LOG), BP 6739 – 45067 Orléans Cedex 2,
Tél. : 06.72.69.27.07, E-mail : Elena.Barbu@univ-orleans.fr

Introduction

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, plusieurs causes ont conduit les pays industrialisés à établir des normes de présentation des comptes : on peut citer le développement des marchés financiers nationaux, le recours croissant des entreprises aux financements externes, ou encore l'élargissement de leur actionnariat à des « sleeping partners ». Un siècle plus tard, la mondialisation croissante de l'économie, la globalisation et la déréglementation des marchés des capitaux ont conduit à l'harmonisation puis à la normalisation internationale des états financiers.

Si l'intérêt général des groupes les pousse à la création et au respect d'un référentiel unique de présentation des comptes, leur intérêt particulier peut les pousser à présenter d'eux l'image la plus flatteuse. Chacun d'entre eux utilise alors ses états financiers aux fins de communication financière et use pour ce faire de la liberté de choisir parmi les référentiels existants. Au sein d'un même référentiel, les groupes peuvent également disposer de la latitude que leur offrent les différentes options comptables.

L'application des normes comptables internationales de l'IASB¹ sera rendue obligatoire pour les grands groupes internationaux de l'Union européenne dans moins de deux ans. Ceux-ci, qui auparavant "pratiquaient le vagabondage comptable" en choisissant, en fonction des circonstances, le référentiel qui les arrangeait le mieux pour faire appel au marché financier américain ou à d'autres marchés, vont se voir obligés dès 2005 d'appliquer les normes comptables internationales de l'IASB.

L'application de ces normes réduit-elle vraiment le vagabondage comptable ? Ou passe-t-on d'un *standard shopping*² en choisissant entre différents référentiels comptables (américain, international, français, etc.) à un vagabondage comptable au sein du même référentiel (de l'IASB), en choisissant entre différentes options laissées par les normes de celui-ci ?

Dans la première partie de cette étude nous traitons du vagabondage comptable permis par la possibilité de choisir entre plusieurs référentiels comptables. Cette déviance tend à disparaître au profit d'un système basé sur un référentiel comptable international. Mais la mise en place de ce référentiel, bien qu'elle soit acquise, marque-t-elle la fin de l'errance ? Dans la deuxième partie de notre étude nous nous posons la question de savoir si le vagabondage comptable ne survit pas toujours au sein des normes de l'IASB.

L'étude est menée dans une optique historique, sur une trentaine d'années, c'est-à-dire depuis la création de l'IASB, à l'aide des méthodes statistiques des normes vectorielles.

1 Vagabondage comptable...par le choix du référentiel comptable

Dans cette partie, après l'étude des recherches réalisées dans l'harmonisation comptable internationale sur le choix de référentiels comptables, nous voulons évaluer la tendance des entreprises à choisir le référentiel comptable international de l'IASB.

¹ International Accounting Standards Board, anciennement l'IASC (International Accounting Standards Committee) ou en traduction l'Organisme international de normalisation comptable.

² La traduction anglaise du « vagabondage comptable », réalisée par Jean Arthuis, le Ministre de l'Economie et des Finances en 1998.

1.1 Revue des travaux sur le choix de référentiels comptables

Evans et Taylor (1982) étudient l'application de quatre normes IAS et la pratique comptable dans cinq pays, dont la France. L'étude porte sur 9 ou 10 entreprises pour chaque pays ; la conclusion est que l'impact des normes de l'IASC est très faible dans la période 1975-1980 et dans les pays étudiés (l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, le Japon, et le Royaume-Uni). Menant une étude, dans seize pays européens, Douppnik et Taylor (1985), à l'aide de tests statistiques non paramétriques, en utilisant l'enquête de Price Waterhouse 1979 et un questionnaire propre, ont observé une grande diversité parmi les pays de l'Europe de l'Ouest et donc une non-conformité avec les normes de l'IASC. Plus tard, Emenyonu et Gray (1996) ont étudié le progrès d'harmonisation comptable à vingt ans d'intervalle (entre 1971/72 et 1991/92). L'étude porte sur l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni et mesure l'impact des normes de l'IASC sur les entreprises cotées de ces pays. Comme résultat, ils considèrent que l'harmonisation comptable reste encore une illusion.

Douppnik et Taylor (1985) et Yang et Lee (1994) étudient le passage vers la standardisation comptable et l'adoption corrélative de normes comptables internationales dans les pays d'Europe Occidentale et de la zone Pacifique³, en observant un certain vagabondage comptable.

Les études de Canibano et Mora (2000) qui présentent la signification de l'harmonisation comptable de facto dans l'Union européenne pour la période de 1991/92 à 1996/97, et de Haller (2002) qui présente le développement de la comptabilité dans l'Union européenne à partir de la 4^{ème} et de la 8^{ème} Directive comptable démontrent le manque de conformité avec les normes de l'IASC.

Une disharmonie comptable est observée aussi par Tay et Parker (1990, 1992) et Van der Tas (1992a) en mesurant les pratiques de différents groupes d'un même pays ou de pays différents, pour un certain aspect comptable et à un moment donné. De plus, Stolowy et Jeny-Cazavan (2001) réalisent la même observation, en tenant compte de la norme comptable internationale IAS 1 (qui demande soit l'application de toutes les normes de l'IASC, soit d'aucune), et mettent en question la norme IAS 38 en observant cette disharmonie entre pays et aussi à l'intérieur du pays.

Une disharmonie est observée également entre ce que les entreprises déclarent suivre et la réalité des faits. Ainsi, l'étude de Street *et al.* (1999), réalisée pour l'année 1996, observe la conformité des pratiques comptables de 49 groupes européens avec les normes IAS. Malgré une annonce du suivi de référentiel international, les comptes consolidés de ces entreprises n'étaient pas conformes aux normes de l'IASC.

Les études réalisées dans différents pays montrent donc l'existence d'un vagabondage comptable par le choix du référentiel et compte tenu du niveau d'avancement de l'harmonisation comptable.

Nous présentons ci-après les études sur l'harmonisation dans différents pays:

³ Critique de Rahman *et al.* (2002), p.50 : les études de Douppnik et Taylor (1995) et de Yang et Lee (1999) ne donnent que de courtes explications sur les facteurs qui déterminent différents niveaux d'harmonisation comptable entre pays.

L'Allemagne : L'évolution d'attitude des managers allemands sur une période de seulement trois ans est le sujet de la recherche de Glaum (2000). Une étude empirique réalisée en 1994 montrait une attitude négative des Allemands concernant l'application de règles anglo-américaines (IAS/U.S. GAAP). Trois ans plus tard, fin 1997/début 1998, on observe un changement des mentalités vers l'acceptation des normes de l'IASC dans la comptabilité allemande.

L'Angleterre et les Etats-Unis : Nobes (1987) réalise une étude sur les rapports annuels 1985 des entreprises américaines et britanniques cotées et il y observe une non-conformité avec les normes IAS.

En Angleterre, en Australie, au Canada et aux Etats-Unis : Street et Shaughnessy (1998) présentent l'évolution des normes comptables dans la période 1973-1997 et mettent en évidence les similarités et les différences de pratique dans la présentation financière entre l'IASC et les normalisateurs nationaux des Etats-Unis, d'Angleterre, du Canada et d'Australie. Une étude menée seulement en Australie a été réalisée par Parker et Morris (2001), qui explique que dans les dernières décennies, la pratique comptable en Australie, plus qu'au Royaume-Uni, s'est orientée vers les normes américaines. Pour leur démonstration, ces auteurs ont mesuré le degré d'harmonie internationale par l'index C et le chi-deux et ils ont mesuré l'harmonie nationale d'après l'indice H de van der Tas (1988). On peut parler d'une harmonie nationale, mais pas d'une harmonie au niveau international.

L'Espagne : Lainez *et al.* (1999) réalisent une étude sur la réglementation comptable espagnole, après 1990 et présentent : 1 - les options laissés par la réglementation ; 2 - le niveau d'homogénéité de la pratique comptable en Espagne ; et 3 - l'évaluation du niveau de consensus de ces pratiques avec les critères comptables de l'IASC. La conclusion est qu'il existe un manque d'homogénéité de la pratique comptable au niveau national, bien que cette homogénéité soit respectée sur certaines zones, où on l'on constate un consensus modéré avec les IAS.

Le Japon et la Chine : Kikuya (2001) explique le passage vers les normes comptables internationales de l'IASC après 1990 au Japon. La même étude, en Chine, pour une plus courte période de 3 ans, a été effectuée par Lin *et al.* (2001a). Ces auteurs présentent trois entreprises cotées simultanément en Chine continentale et à la bourse de Hong Kong ; ils y observent des dissemblances liées à l'application de normes comptables différentes. De même, une présentation des changements comptables après 1993 en Chine est réalisée par Lin *et al.* (2001b) et la réforme comptable chinoise est critiquée par Ding (2000). Le vagabondage comptable est observé également dans ces pays.

La France : Stolowy et Ding (2002) ont réalisé, en analysant les résultats des enquêtes des cabinets d'audit⁴, une étude sur les choix effectués par les 100 plus grandes sociétés françaises. Ils observent, au début de la période analysée, une diminution du nombre des entreprises choisissant le référentiel américain et ensuite une augmentation en 1995, « résultat qui est en quelque sorte en contradiction avec la littérature existante concernant le développement irrésistible de l'IASC » (p. 17).

Barbu (2002) étudie, pour la période 1991-2001, l'attitude d'une centaine d'entreprises françaises cotées face à l'application des normes comptables internationales. La conclusion

⁴ Chaque année, depuis 1986, les cabinets d'audit publient les résultats de leurs enquêtes dans un ouvrage « *L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux* ». Les auteurs de cette étude ont utilisé les données de ces enquêtes et pour les rapports annuels de 1999 qui ne faisaient référence qu'à 75 entreprises, ils ont reconstitué l'échantillon des 100 groupes figurant dans l'enquête de 1999 (les rapports de 1998).

est que « le passage aux normes IAS ne prendra effet que lorsqu'il sera imposé par la loi (2005/2007) » et (p. 29) « tant que l'Union européenne n'avait pas fait de geste politique, les entreprises se tournaient vers les normes américaines, mais le geste politique du 13 février 2001 donne une crédibilité à l'IASB et on voit évoluer les mentalités des entreprises en faveur de ce référentiel ».

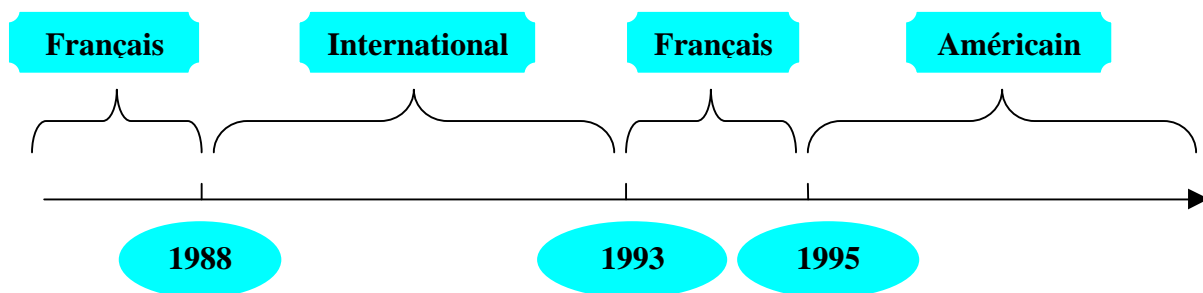
Le Zimbabwe et d'autres pays similairement développés : Chamisa (2000) montre la pertinence des normes IAS au Zimbabwe et dans d'autres pays similairement développés, en examinant l'harmonisation de facto sur un échantillon d'entreprises cotées de ce pays. Le vagabondage comptable existe aussi dans ces pays.

La Suède : Blake *et al.* (1999) réalisent une étude empirique sur l'attitude des entreprises suédoises face à l'harmonisation comptable et concluent que la disharmonie existe aussi dans ce pays.

Toutes ces études montrent une préoccupation des pays pour l'harmonisation comptable, mais le vagabondage comptable reste une réalité de fait.

1.2 La fin du vagabondage comptable normatif ?

Le vagabondage parmi les référentiels comptables suppose la possibilité pour les entreprises de choisir, en fonction des circonstances, le référentiel qui les arrange le mieux pour faire appel au marché financier américain (ou à d'autres marchés) ou pour d'autres raisons. Par exemple, le groupe Schneider Electric a changé trois fois son référentiel comptable :



Le choix d'un référentiel comptable autre que français est déterminé par plusieurs motifs : le caractère international des activités (Accor, Danone), les pratiques du secteur pétrolier (Elf), les principes comptables qui sont les mieux adaptés au contexte international de son activité et de son actionnariat (PSA – Peugeot Citroën), le poids économique de l'Amérique du Nord (Péchiney), etc. Les possibilités de choisir parmi les différents référentiels comptables sont :

- Les principes américains US GAAP⁵ ;
- Les normes comptables internationales IAS ;
- Les normes comptables françaises ;
- D'autres normes comptables internationales.

Notre étude porte sur la période 1973-2001, c'est-à-dire depuis la naissance de l'IASB. Pour la période 1973-1991 nous faisons référence aux études réalisées par Evans et Taylor (1982), Emenyonu et Gray (1996), Doupnik et Taylor (1985) pour conclure que l'impact des normes de l'IASB est très faible dans la période 1975-1991. C'est sur la période postérieure à 1985 que notre étude proprement dite s'étend.

⁵ US GAAP sont les principes comptables américains (Generally Accepted Accounting Principles).

1.2.1. La population étudiée : les 100 premiers groupes français

La population étudiée dans notre recherche est constituée par les entreprises françaises. Nous utilisons les résultats des cabinets d'audit pour la période 1985-1999 (les rapports annuels de 100 entreprises en général et 75 en 1999). En outre, nous prenons en considération l'étude de Stolowy et Ding (2002) qui ont reconstitué l'échantillon des 100 groupes pour l'année 1999.

Pour pouvoir analyser les données par des méthodes vectorielles, nous ne prenons en considération que les entreprises qui ont fait partie de l'échantillon dès le début de l'étude menée par les cabinets d'audit (1985) et qui ne sont pas sorties jusqu'à maintenant de l'échantillon.

Dans l'annexe 1 nous présentons la liste des entreprises qui font partie de l'échantillon et, pour chacune, les règles comptables appliquées, pour chaque année depuis 1985. Pour pouvoir appliquer les méthodes vectorielles, si une entreprise utilise les normes IAS, pour le référentiel IAS nous écrivons 1 et pour les autres (USGAAP, d'autres principes internationaux et normes françaises) nous marquons 0. Dans la partie gauche, la situation idéale, où seules les normes de l'IASB sont choisies, donc nous considérons que toutes les entreprises appliqueraient ces normes.

1.2.2. La méthode utilisée : les normes vectorielles

Nous utilisons les normes vectorielles pour analyser la tendance des entreprises à appliquer un certain référentiel comptable, au fil du temps. Ces méthodes supposent des calculs effectués entre le référentiel comptable utilisé durant chaque année de l'existence de chaque entreprise et une situation hypothétique, idéale, caractérisée par l'application par toutes les entreprises des normes de l'IASB. Nous montrons dans ce qui suit les deux normes vectorielles, présentées par Bronson (1994 : p.111) et Serre (2001 : p. 39), utilisées dans notre étude pour observer la réduction des traitements comptables alternatifs :

Soit Z un vecteur défini : $Z = (z_1, z_2, \dots, z_J) = (x_1 - y_1, x_2 - y_2, \dots, x_J - y_J)$, où :

- $X = (x_1, x_2, \dots, x_J)$, vecteur qui caractérise le référentiel comptable utilisé dans chaque année étudiée de la vie des entreprises ;
- $Y = (y_1, y_2, \dots, y_J)$, vecteur qui représente la période de base, c'est-à-dire la situation idéale supposée dans notre étude, avec l'utilisation du référentiel de l'IASB ;
- J représente le nombre des référentiels existants, c'est-à-dire quatre (le référentiel international de l'IASB – I, d'autres principes internationaux – P ; les principes US GAAP – U ; les normes comptables françaises – F).

La norme vectorielle l_p ⁶ pour chaque paire X, Y est définie par :

$$\|Z\|_p = (|z_1|^p + |z_2|^p + \dots + |z_J|^p)^{1/p}, \quad p > 1.$$

Pour des valeurs différentes de p , nous obtenons des normes vectorielles différentes. Dans notre étude nous présentons les résultats pour deux valeurs de p : pour $p = 1$, nous obtenons la norme l_1 ou la norme de la convergence en moyenne et pour $p = 2$, la norme euclidienne.

1.2.3. Les résultats

a) Pour $p = 1$, l_1 ou la norme de la convergence en moyenne sera :

$$\|Z\|_1 = |z_1| + |z_2| + \dots + |z_J| = S|Z_J|. \text{ Les résultats se trouvent dans le tableau 1.}$$

⁶ Cette norme est aussi nommée la norme de Holder.

Tableau 1 : Les distances vectorielles pour la période 1985 - 1999

Années	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
S Z _J pour l'ensemble de sociétés étudiées	50	40	32	32	28	26	26	28	30	30	28	32	46

Les résultats 50, 40, 32, 32, 28, etc. de la somme de S|Z_J| pour chaque année étudiée, représentent la différence entre le choix du référentiel comptable de chaque période et celui de la période idéale (le choix du référentiel comptable international de l'IASB). La plus grande différence entre la période étudiée et celle idéale est observée dans la période 1985 – 1988. Paradoxalement au développement de la normalisation comptable, en 1999 nous observons une augmentation de la « distance » vectorielle. Cette idée d'opposition avec l'évolution de l'harmonisation comptable internationale a été développée aussi par Stolowy et Ding (2002), mais elle peut être causée également par le manque de représentativité et d'exhaustivité de l'étude de cabinets d'audit qui est la base de notre étude et de celle de Stolowy et Ding (2002).

b) Pour p = 2 nous obtenons la distance euclidienne qui a la forme suivante:

$\|Z\|_2 = (|z_1|^2 + |z_2|^2 + \dots + |z_J|^2)^{1/2} = (S|Z_J|^2)^{1/2}$; les résultats se trouvent dans le tableau 2.

Tableau 2 : Les distances euclidiennes dans la période 1985 – 1999

Années	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
S Z ₂ pour l'ensemble de sociétés observées	35,35	28,28	22,63	22,63	19,8	18,38	18,38	19,8	21,21	21,21	19,8	22,63	32,53

Chaque valeur de la somme des ||Z||₂ pour chaque année étudiée (35,3553 ; 28,2843 ; etc.) montre la distance euclidienne entre la période étudiée (dès 1985) et la situation idéale, c'est-à-dire le choix du référentiel comptable de chaque période et celui de la période idéale (le choix du référentiel comptable international de l'IASB). Moins la valeur de la somme augmente, plus les entreprises choisissent le référentiel comptable international de l'IASC. Le même résultat est obtenu que si on avait p=1, c'est-à-dire une tendance des entreprises à choisir le référentiel comptable de l'IASC jusqu'à 1998 ; mais on observe paradoxalement un mouvement en 1999 vers d'autres référentiels.

Il faut souligner que la base de notre échantillon est constituée des données fournies par les entreprises aux cabinets d'audit qui ont réalisé les ouvrages « *L'information financière. 100 groupes industriels et commerciaux* ». Parfois, les entreprises n'ont pas déclaré l'application des IAS parce qu'elles faisaient quelques dérogations⁷ à différentes normes. Nous pensons que les entreprises qui appliquaient les normes de l'IASC étaient plus nombreuses, mais à cause des dérogations faites à quelques normes, elles préféraient ne pas reconnaître l'application des IAS. Les motifs⁸ de dérogations sont :

- l'autorisation donnée par la COB de différer l'application des normes révisées de l'IASC ;

⁷ Certaines entreprises présentent explicitement les dérogations dans la note relative aux principes comptables ou dans les notes thématiques, mais certaines ne les signalent pas et seule une analyse approfondie des notes de l'annexe permettrait de les identifier.

⁸ Trouvés dans les ouvrages « *L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux* » réalisés par les cabinets d'audit depuis 1986.

- la révision en cours de certaines normes de l'IASC ;
- l'attente d'une clarification des normes de l'IASC en matière d'immobilisations incorporelles, en liaison avec l'autorisation donnée par la COB ;
- la référence aux pratiques des autres groupes internationaux du secteur ;
- la méthode de conversion des filiales à forte inflation qui reflète mieux les effets des variations monétaires de ces pays, etc.

En guise de conclusion...

Notre étude met l'accent sur la mesure de la réduction des choix comptables, pour évaluer la tendance des entreprises à choisir le référentiel comptable international. Nous utilisons deux méthodes vectorielles pour analyser les données. Notre conclusion est que le vagabondage comptable en choisissant le référentiel à appliquer existe toujours, mais la tendance à partir de 2005 (par obligation légale) sera d'imposer le référentiel de l'IASB comme seul repère d'enregistrement comptable pour les grands groupes. Barbu (2002 : p.18) parle d'une « *peur cachée des entreprises devant le passage aux normes comptables internationales* » démontrée par « *la tendance des entreprises à retarder le moment d'application des normes IAS jusqu'au moment où elles deviendront obligatoires, c'est-à-dire à partir de 2005* ». Mais « *pour la période après 2001, nous observons une augmentation du nombre des entreprises qui disent vouloir utiliser les normes comptables internationales à partir de l'année 2001* », ce qui nous conduit à l'idée que le vagabondage comptable par le choix du référentiel comptable tend vers sa fin (à partir de 2005/2007).

Dans la partie suivante nous nous demandons si l'application de ces normes réduit vraiment le vagabondage comptable. Ou bien passe-t-on d'un « *standards shopping* », en choisissant entre différents référentiels comptables (américain, international, français, etc.) à un vagabondage comptable au sein du même référentiel (de l'IASB), en choisissant entre ces différentes options proposées par les normes de ce dernier ?

2. Vagabondage comptable au sein de l'IASB ?

La possibilité de choisir, en raison des différentes options des normes créées par l'organisme international de normalisation comptable (l'IASB), est métaphoriquement considérée comme le vagabondage comptable au sein de l'IASB. Pour pouvoir observer sa tendance, nous prenons en considération les normes, qui ont été modifiées au fil du temps, dans le but de réduction de ces options.

Cette partie de notre étude vise à mesurer par l'emploi des normes vectorielles, la réduction des options comptables existantes dans les normes de l'IASB, dans une vision évolutive, en partant de la création de cet organisme et jusqu'à maintenant.

2.1. L'évolution dans le temps des orientations de l'IASB

Plusieurs auteurs ont divisé la vie de cet organisme en différentes étapes. Nous présentons ci-dessus les périodisations les plus représentatives trouvées dans la revue de la littérature et ensuite nous proposons la nôtre.

Garrido *et al.* (2002, p. 5) en mesurant le progrès de l'harmonisation de la réglementation, divisent la vie de l'IASB en trois périodes :

- 1973 – 1988 comme une phase de multiples options ;
- 1989 – 1995 une période caractérisée par une révision des normes et une diminution des options. Les moments importants observés dans cette période sont le Projet de Comparabilité de 1990 et le Cadre comptable conceptuel de 1989 ;
- 1995 et après - une phase marquée par l'Accord entre l'IASB et l'IOSCO⁹.

Par ailleurs l'étude, bien que publiée en 2002, a été réalisée en 2001, et ne pouvait donc prendre en compte une période postérieure à 2000, comme nous l'avons fait dans notre étude.

Harris et Muller (1999) réalisent une étude pour *démontrer l'augmentation de la qualité des standards de l'IASB et des efforts vers l'harmonisation*¹⁰. Ils ont choisi la période 1992 – 1996, en observant l'importance de l'année 1995 : les normes modifiées par le Projet de comparabilité sont devenues effectives à partir du 1^{er} janvier 1995. L'importance pour la vie de l'IASB du Projet de comparabilité et de l'application effective des normes modifiées (en 1995) est soulignée également par l'étude de Harris (1995).

Andernack (2002 : p.21) réalise une autre périodisation de l'IASB : dans un premier temps (1973 – 1990) les normes comptables à options multiples, révisées afin d'en réduire les options dans la période 1990 – 1994 et dans un troisième temps à partir de 1995 l'élaboration d'un corps de normes comptables fondamentales qui détermine la reconnaissance boursière des normes IAS.

Epstein et Ali Mirza (2002 : pp.13 - 18) divisent la vie de l'IASB en trois phases :

- 1973 – 1988 c'est la phase où l'IASB prend en considération tous les traitements alternatifs nationaux, donc la période d'une grande flexibilité ;
- 1989 – 1994 c'est la deuxième phase, marquée par le Projet de comparabilité, qui a commencé par l'Exposé sondage 32 - *Comparability of Financial Statements* (1989) et

⁹ International Organization of Securities Commissions.

¹⁰P. 290, notre traduction .

a eu comme effet la promulgation de dix normes révisées, c'est-à-dire qu'il a abouti à une réduction des options ;

- 1995 et après. L'accord entre l'IASC et l'IOSCO concernant un plan de révision des normes dans le but de réduire les options comptables conduit, cinq ans plus tard, à la reconnaissance boursière des normes IASs – le 17 mai 2000 (*la lumière au bout du tunnel* pour l'IASC) et à l'acceptation par l'Union européenne de ces normes – le 13 juin 2000.

Dans cette partie, nous voulons présenter les événements les plus importants de la vie de l'IASB et nous proposons de faire une division de son évolution en quatre étapes, ainsi :

ETAPE I : 1973 – 1988 (Parmi plusieurs possibilités, mais ...sans comparabilité)

ETAPE II : 1989 – 1994 (Réduction des options)

ETAPE III : 1995 – 2000 (Reconnaissance boursière)

ETAPE IV : 2001 – à présent (Préparation d'application généralisée des normes IAS)

Tableau 3 : Les étapes de l'existence de l'IASC

ETAPES	PERIODES	CARACTERISTIQUES
I	1973 – 1988	L'étape de flexibilité, dans laquelle l'IASC essayait de concevoir des normes internationales qui soient cohérentes avec des référentiels nationaux très disparates ; les normes (26 à ce moment-là) offraient des options assez larges et il était possible de comptabiliser différemment une même opération tout en respectant les normes de l'IASC.
II	1989 – 1994	L'étape de réduction des options, commencée après la publication du Cadre comptable conceptuel (1989) ¹¹ et du Projet de comparabilité E 32 (1990) ¹² , qui consistait à réduire les options de chaque norme internationale, aboutit à la révision de dix normes internationales, en donnant une clarification des choix entre les diverses méthodes reconnues comme valables (en précisant clairement le traitement de référence) et en interdisant les méthodes non satisfaisantes ; les normes ont été révisées et 21 options de 10 normes ont été éliminées.
III	1995 – 2000 ¹³	L'étape de reconnaissance boursière des normes IAS (par l'accord entre l'IASC et l'IOSCO ¹⁴) et l'acceptation de la Commission européenne d'établir un seul jeu de comptes pour les entreprises cotées.
IV	2001 - présent	L'étape de préparation d'application généralisée des normes IAS dans l'Union européenne, commencée par l'adoption par le Collège des Commissaires européens de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'application des normes comptables internationales ¹⁵ (le 13 février 2001), qui exige que toutes les sociétés de l'Union européenne cotées en bourse ou dont les titres sont offerts au

¹¹ IASC (1989), *Framework for the Preparation of Financial Statements*.

¹² IASC (1990), *Comparability and Improvements Project*.

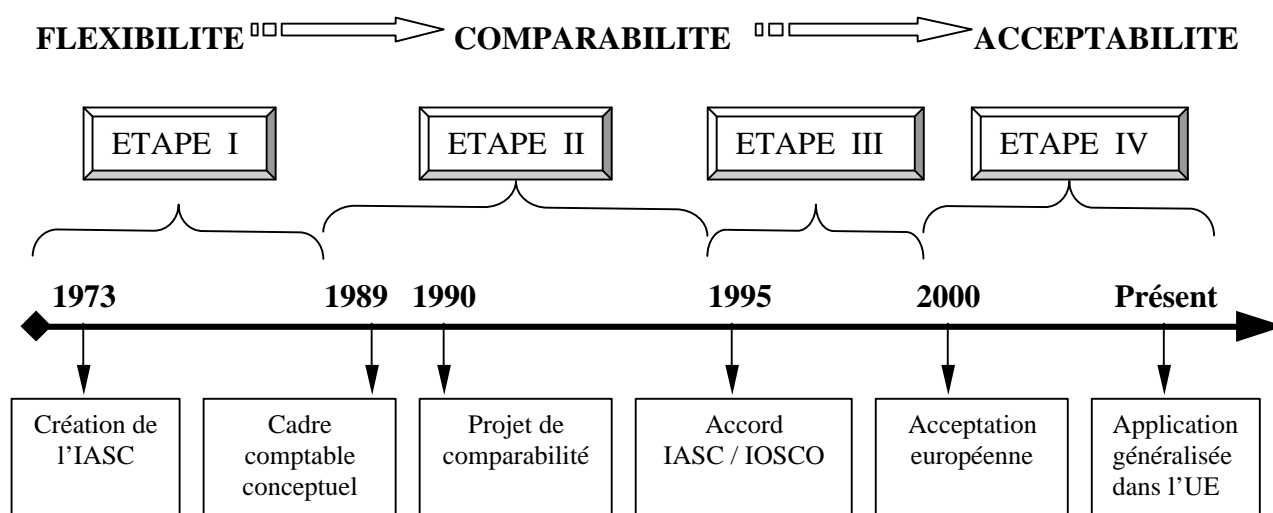
¹³ Dans cette période, la relation la plus intéressante à observer est celle entre la SEC et l'IASC ; d'une part l'IASC a besoin de l'acceptation de la SEC, d'autre part, la SEC veut avoir le contrôle sur l'IASC (à voir Flower, 1997 et Zeff, 1998 et 2000, pour comprendre la tentative de la SEC d'obtenir le contrôle sur la structure de l'IASC).

¹⁴ Cet accord a donné naissance à des opinions controversées (à voir Cairns, 1997 et 1999 ; Flower, 1997 et 1999 ; International Accounting Standards Committee, 1998 ; Kelly, 1999 ; McGregor, 1999 ; Zeff, 1998 et 2000)

¹⁵ Bulletin Officiel N°127, § III.2.1.1. - *Etat d'avancement des travaux de l'Union européenne*

		public en vue de leur admission à la cote préparent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes IAS à partir de 2005 au plus tard ¹⁶ . En outre, les Etats membres pourront autoriser ou exiger l'application des normes IAS par les sociétés non cotées et pour l'élaboration des comptes individuels.
--	--	---

Schéma 1 : Présentation des étapes d'évolution de l'IASC



Dans notre étude, étant donné le fait que nous ne pouvons pas observer de modifications majeures dans la dernière période, nous utilisons trois étapes : 1973 – 1988 (Etape I) ; 1989-1994 (Etape II) ; 1995 – à présent (Etapes III et IV). Une étude sur la division en quatre étapes, avec la distinction de la dernière phase, sera possible et significative dans les années suivantes.

2.2. La réduction du vagabondage comptable à l'épreuve des faits

En observant l'évolution de l'IASC, en partant de la grande flexibilité et des multiples options laissées par les normes, en essayant ensuite de trouver la comparabilité, et après l'accord entre l'IASC et l'IOSCO, de réviser ses normes pour une réduction des options, nous voulons mesurer statistiquement son progrès.

2.2.1. Le champ de l'étude : les normes comptables internationales modifiées

Le champ de l'étude est constitué par les normes comptables de l'IASB, modifiées au fil du temps, dans le but de réduction des options comptables¹⁷. L'utilisation exhaustive des normes dans cette étude était impossible parce qu'il y a des normes qui viennent d'apparaître, et donc une étude de leur évolution (pour observer la réduction des options) était irréalisable. Donc nous ne prenons en considération que les normes IAS modifiées au fil du temps.

¹⁶ Le 7 juin 2002, le Conseil européen a adopté un règlement qui impose à toutes les sociétés cotées l'obligation d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS, à compter de 2005 (2007 pour certaines entreprises).

¹⁷ Une liste des normes comptables internationales et de leurs dates de modifications se trouve dans l'Annexe 2.

2.2.1.1. Les traitements identifiés

En janvier 1989, est publié le projet E32 pour la comparabilité des états financiers, qui aide à la réduction des options. Il existait, en faveur de certaines normes, la possibilité d'utiliser deux enregistrements comptables pour les transactions et les événements de même nature :

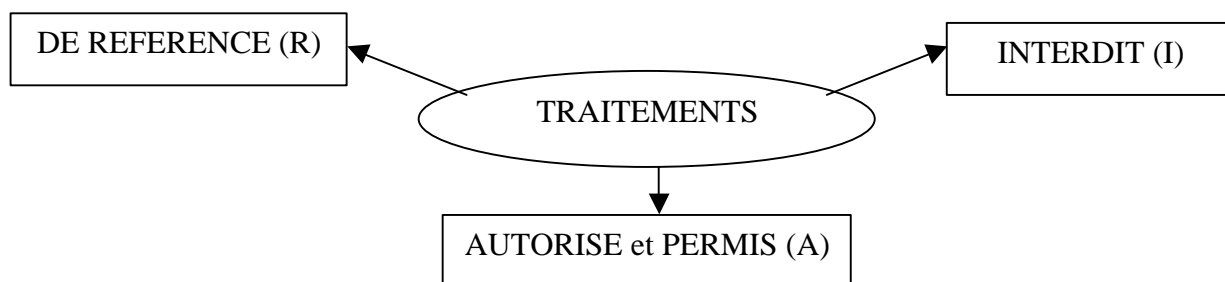
- Un traitement de référence (« benchmark treatment ») qui convenait d'être utilisé ; et
- Un traitement autorisé (« allowed alternative treatment ») qui était aussi accepté.

Rahman *et al.* (1996) considèrent en plus de ces deux types de traitement deux autres possibilités:

- Le traitement permis (« allowed treatment ») qui n'était ni demandé ni interdit ; et
- Le traitement interdit (« forbidden »).

Nous prenons en considération dans cette étude les quatre traitements présentés ci-dessus, mais parce qu'une étude différenciée entre le traitement autorisé et le traitement permis n'aide pas à tirer une conclusion concernant la réduction des options, nous étudions les traitements divisés en trois groupes (à voir dans le Schéma n°2).

Schéma 2 : Les traitements comptables utilisés



Une réduction des options peut être observée s'il ne reste qu'un seul traitement (de référence) et tous les autres seront considérés comme interdits. Il nous faut donc observer une réduction des traitements alternatifs autorisés et permis. C'est pour cela que nous ne considérons que trois groupes de traitements : de référence (R), autorisé et permis (A) et interdit (I).

2.2.1.2. Les modifications identifiées

Pour identifier les modifications intervenues entre la première étape de la vie de l'IASC et la deuxième, nous avons utilisé le *Statement of Intent*¹⁸. Les changements survenus dans la troisième étape peuvent être observés dans le livre sur les normes comptables internationales¹⁹, où les modifications sont présentées en texte hachuré et les informations effacées sont hachurées et barrées. Pour la dernière étape nous utilisons les informations existantes sur le site Internet de l'IASB²⁰.

Dans le tableau suivant nous présentons, dans la partie droite du tableau, combien de méthodes de comptabilisation existent à chaque étape de la vie de l'IASB et pour chaque aspect comptable modifié au fil du temps pris en compte dans notre étude²¹ et, dans la partie gauche, la situation idéale, où il n'y a qu'un seul traitement comptable (celui de référence), tous les autres étant considérés comme interdits.

¹⁸ IASC (1990), « *Statement of Intent – Comparability of Financial Reporting* », London.

¹⁹ IASC (1995-1999), « *Les normes comptables internationales* », Traduction de l'Ordre des experts comptables.

²⁰ www.iasc.uk.org

²¹ Pour des détails concernant ces aspects comptables, à voir Epstein et Mirza (2002).

Tableau 4 : Les traitements comptables analysés dans la période hypothétique (idéale) et dans la vie de l'IASC

IDEALE			IAS Problème	ETAPE I			ETAPE II			ETAPE III		
R	A	I		R	A	I	R	A	I	R	A	I
1	0	3	IAS 2	0	4	0	0	3	1	0	3	1
1	0	1	IAS 8	0	2	0	0	2	0	0	2	0
1	0	1	IAS 9 ²²	0	2	0	1	0	0	1	0	0
1	0	0	IAS 9 ²³	0	1	0	1	0	0	1	0	0
1	0	1	IAS 10 ²⁴	1	0	1	1	0	1	1	1	1
1	0	1	IAS 10 ²⁵	0	2	0	0	2	0	1	0	1
1	0	1	IAS 11	0	2	0	1	0	1	1	0	1
1	0	1	IAS 12	0	2	0	1	0	1	1	0	1
1	0	1	IAS 16	0	2	0	0	2	0	0	2	0
1	0	1	IAS 18	0	2	0	1	0	1	1	0	1
1	0	1	IAS 19	0	2	0	0	2	0	1	0	1
1	0	1	IAS 21	0	2	0	1	0	1	1	0	1
1	0	1	IAS 22 ²⁶	0	2	0	1	0	1	1	0	1
1	0	1	IAS 22 ²⁷	0	2	0	1	0	1	1	0	1
1	0	2	IAS 22 ²⁸	0	3	0	0	2	1	1	0	2
1	0	1	IAS 23	0	2	0	0	2	0	0	2	0
1	0	1	IAS 37	1	1	0	1	1	0	1	0	1
1	0	0	IAS 38	1	0	0	1	0	0	0	2	0
1	0	1	IAS 39 ²⁹	0	2	0	0	2	0	1	1	0

2.2.2. La méthode utilisée : les normes vectorielles

Les méthodes vectorielles, utilisées pour vérifier la réduction des options comptables des normes de l'IASB tout au long de sa vie, supposent des calculs effectués entre chaque étape de l'existence de l'organisme et une situation hypothétique, idéale, caractérisée par un seul traitement comptable. Dans ce qui suit, nous caractériserons, les trois normes vectorielles utilisées pour observer la réduction des traitements comptables alternatifs (Bronson, 1994 : p. 111 et Serre, 2001 : p. 39) :

Soit Z un vecteur défini : $Z = (z_1, z_2, \dots, z_j) = (x_1 - y_1, x_2 - y_2, \dots, x_j - y_j)$, où :

- $X = (x_1, x_2, \dots, x_j)$, vecteur qui caractérise chaque étape de la vie de l'IASC ;
- $Y = (y_1, y_2, \dots, y_j)$, vecteur qui représente la période de base, c'est-à-dire la situation idéale supposée dans notre étude, avec un seul traitement comptable – celui de référence ;

²² Les coûts de développement.

²³ Les coûts de recherche.

²⁴ Événements intervenant après la date de clôture.

²⁵ Proposition pour la distribution de dividendes.

²⁶ Unions d'intérêts.

²⁷ Le goodwill positif.

²⁸ Le goodwill négatif.

²⁹ Actifs financiers.

- J représente le nombre des traitements alternatifs (dans notre étude trois – les traitements de référence, autorisé et interdit).

La norme vectorielle³⁰ pour chaque paire X,Y est définie par :

$$\|Z\|_p = (|z_1|^p + |z_2|^p + \dots + |z_J|^p)^{1/p}, \quad p > 1.$$

Pour de valeurs différentes du p, nous obtenons des normes vectorielles différentes :

- a) La norme de la convergence en moyenne ou la norme l_1 , pour $p = 1$:

$$\|Z\|_1 = |z_1| + |z_2| + \dots + |z_J|;$$

- b) La norme euclidienne ou la norme l_2 , pour $p = 2$:

$$\|Z\|_2 = (|z_1|^2 + |z_2|^2 + \dots + |z_J|^2)^{1/2};$$

- c) La norme de la convergence absolue ou la norme l_∞ , pour $p \rightarrow \infty$:

$$\|Z\|_\infty = \max \{|z_1|, |z_2|, \dots, |z_J|\}.$$

2.2.3. Les résultats

- a) La norme de la convergence en moyenne : $\|Z\|_1 = |z_1| + |z_2| + \dots + |z_J| = S|Z_J|$. Les résultats sont présentés dans le Tableau 5 :

Tableau 5 : La norme de la convergence en moyenne pour chaque étape de la vie de l'IASC

IAS Problème ³¹	Etape I - Idéale	Etape II - Idéale	Etape III - Idéale
	$\ Z\ _1$	$\ Z\ _1$	$\ Z\ _1$
Somme	70	37	25

Les résultats 70, 37 et 25 représentent la différence entre les traitements comptables de la période I, II respectif III et celle idéale. La plus grande différence entre la période étudiée et celle idéale est observée dans la première étape de la vie de l'IASB (70). Nous observons une réduction des options pendant la deuxième période et une moindre distance entre celle-ci et la période idéale (37). Une plus grande réduction des options est observée dans la troisième étape de la vie de l'IASB (25).

La réduction des options d'une période à l'autre est montrée aussi par la différence entre 70, 37 et 25. Le trend descendant suggère l'effort d'harmonisation de la réglementation (de jure) réalisée par l'IASB tout au long de sa vie.

- b) La norme euclidienne : $\|Z\|_2 = (|z_1|^2 + |z_2|^2 + \dots + |z_J|^2)^{1/2} = (S|Z_J|^2)^{1/2}$. Les résultats se trouvent dans le Tableau 6.

Tableau 6 : La distance euclidienne pour chaque étape de l'existence de l'IASC

IAS Problème ³²	I-Idéale	II - Idéale	III - Idéale
	$\ Z\ _2$	$\ Z\ _2$	$\ Z\ _2$
SOMME	43,5124	23,3023	16,7404

³⁰ La norme de Holder, nommée aussi distance vectorielle dans notre cas, parce qu'elle est obtenue pour observer la distance entre deux vecteurs X et Y.

³¹ Pour chaque aspect étudié des normes IAS, voir les notes du Tableau 4.

³² Pour chaque aspect étudié des normes IAS, voir les notes du Tableau 4.

La réduction des options de traitements comptables est montrée également par cette méthode ; 43,51 est la distance Euclidienne entre la première période de la vie de l'IASB et la période idéale ; une réduction est observée au fil du temps : 23,3 dans la deuxième étape et 16,74 dans la dernière. Donc le trend de réduction des options comptables est observé aussi pour $p=2$.

c) Pour $p \geq 8 : \|Z\|_8 = \max \{|z_1|, |z_2|, \dots, |z_j|\}$

Tableau 7 : La norme de la convergence absolue pour chaque étape de la vie de l'IASC

IAS	I - Idéale	II - Idéale	III - Idéale
Problème ³³	$\ Z\ _8$	$\ Z\ _8$	$\ Z\ _8$
SOMME	35	19	14

La même réduction des options est observée par l'utilisation de la troisième méthode d'analyse des efforts faits par l'IASB pour réduire les options comptables. La grande diversité initiale (35) est diminuée tout au long de la maturation de cet organisme (19 pour l'étape de comparabilité et 14 après 1995).

Toutes les conclusions de ces analyses montrent une réduction des options, mais l'existence des options offre toujours la possibilité de vagabondage comptable.

Conclusion

Le vagabondage comptable en raison de la possibilité de choisir entre plusieurs référentiels comptables existe toujours, mais il est appelé à disparaître. Un nouveau type de vagabondage comptable normatif est né au sein du référentiel de l'IASB, à cause des options laissées par ses normes. Une réduction de ces options, observée au fil du temps par cette étude, donne l'espoir d'un vagabondage comptable atténué. Rien actuellement ne nous permet d'être catégorique à ce sujet, jusqu'au moment de l'application obligatoire des normes comptables internationales (en 2005). Et jusqu'à ce moment-là, des perspectives nouvelles d'études apparaissent. On peut, soit élargir l'échantillon des aspects comptables étudiés, soit en ayant comme base le même échantillon, observer la réduction des options dans les années à venir (en conservant la même périodisation de la vie de l'IASB, proposée au début de cette recherche).

Finalement, l'image fidèle donnée par les comptes dépend au moins autant de la bonne volonté des groupes que des rigueurs du législateur. Comment faire alors pour que chaque groupe ait intérêt à publier des comptes sincères ? Le renforcement du droit comptable est une réponse, la réduction des options également, mais suffiront-elles à éloigner le spectre des scandales récents ? Rien actuellement ne nous permet d'être catégorique à ce sujet.

³³ Pour chaque aspect étudié des normes IAS, voir les notes du Tableau 4.

Annexe n° 1

La liste des sociétés de l'échantillon:

1. Accor
2. Aérospatiale – Matra (Aérospatiale)
3. Air France
4. Aventis (Rhône Poulenc)
5. Bongrain
6. Bull
7. Carrefour
8. Chargeurs (Chargeurs International)
9. Danone (BSN)
10. DMC
11. Eridania Beghin-Say (Beghin-Say)
12. Essilor
13. L'Air Liquide
14. Lafarge (Lafarge Coppée)
15. Lagardère – Matra Hachette
16. Legrand
17. Moulinex
18. Pechiney
19. PSA – Peugeot Citroën
20. Publicis
21. Renault
22. Saint-Gobain
23. Schneider Electric (Schneider)
24. Seb
25. Thomson – CSF (Thomson)
26. Total Fina Elf (Elf)
27. Usinor (Usinor Sacilor)
28. Valéo

Les règles comptables appliquées par les entreprises à partir du 1985, écrites sous une forme transformée pour pouvoir appliquer les méthodes vectorielles (si une entreprise utilise les normes IAS, pour le référentiel IAS nous écrivons 1 et pour les autres référentiels - USGAAP, principes internationaux et normes françaises - nous marquons 0. Dans la partie gauche, la situation idéale, où seules les normes de l'IASB sont choisies, donc nous considérons que toutes les entreprises appliqueraient ces normes.

DEALE	Soc	1985	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	
I	P	U	F	I	P	U	F	I	P	U	F	I	P	U	F
1	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0
2	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
3	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
4	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
5	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
6	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
7	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
8	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
9	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
10	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
11	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1
12	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
13	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0
14	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
15	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1
16	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
17	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
18	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
19	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
20	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0
21	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
22	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
23	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
24	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1
25	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
26	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
27	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
28	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1
		34	81	38	68	61	26	82	14	68	01	54	90	15	49
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1	4	6
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		1	3	8	6	8	6	1	2	6	8	2	1		

Annexe n° 2

Dans le tableau suivant, nous présentons succinctement les normes déjà rédigées et les moments importants de leur vie ; en gras, les normes prises en considération dans notre étude :

IAS	TITRES	Révisions	Entrée en vigueur (de la dernière révision)
1.	Présentation des états financiers	Janvier 1975, Août 1997	Juillet 1998
2	Stocks	Octobre 1975, Décembre 1993	Janvier 1995
3	Etats financiers consolidés – REMPLACÉE	Juin 1976	Janvier 1977
4	Comptabilisation des amortissements - REMPLACÉE	Octobre 1976	Janvier 1977
5	Informations que doit fournir l'entreprise dans ses états financiers – REMPLACÉE	Octobre 1976	Janvier 1977
6	Traitement comptable des changements de prix – REMPLACÉE	Juin 1977	Janvier 1978
7	Tableaux des flux de trésorerie	Octobre 1977, Décembre 1992	Janvier 1994
8	Résultats nets de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables	Février 1978, Décembre 1993	Janvier 1995
9	Frais de recherche et de développement - REMPLACÉE	Juillet 1978, Décembre 1993	Janvier 1995
10	Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice	Octobre 1978, Mai 1999	Janvier 2000
11	Contrats de construction	Mars 1970, Décembre 1993	Janvier 1995
12	Impôts sur bénéfices	Juillet 1979, Octobre 1996, Novembre 2000	Janvier 1998
13	Présentation de l'actif à court terme et du passif à court terme - REMPLACÉE	Novembre 1979	Janvier 1981
14	Information segmentée	Août 1981, Août 1997	Juillet 1998
15	Information reflétant les effets des variations de prix	Novembre 1981	Octobre 1989
16	Immobilisations corporelles	Mars 1982, Décembre 1993	Janvier 1995
17	Comptabilisation des contrats de location	Septembre 1982, Décembre 1997	Janvier 1999
18	Revenus	Décembre 1982, Décembre 1993	Janvier 1995
19	Avantages accordés aux salariés	Janvier 1983, Décembre 1993, Février 1998, Novembre 2000	Janvier 1999
20	Subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique	Avril 1983	Janvier 1984
21	Effets des variations des cours des monnaies étrangères	Décembre 1993	Janvier 1995
22	Regroupements d'entreprises	Novembre 1983, Décembre 1993, Septembre 1998	Juillet 1999
23	Charges d'emprunts	Mars 1984, Décembre 1993	Janvier 1995
24	Informations concernant les parties liées	Juillet 1984	Janvier 1986
25	Comptabilisation des placements	Mars 1986	Janvier 1987
26	Comptabilité et rapports financiers des régime de retraite	Janvier 1987	Janvier 1988
27	Comptes consolidés et comptabilisation des participations dans	Avril 1989	Janvier 1990

	les filiales		
28	Comptabilisation des participations dans les entreprises associées	Avril 1989	Janvier 1990
29	Présentation des comptes dans les économies hyper inflationnistes	Juillet 1989	Janvier 1990
30	Informations à fournir dans les états financiers des banques et des établissements financiers	Août 1990	Janvier 1991
31	Information financière relative aux participations dans des coentreprises	Décembre 1990	Janvier 1992
32	Instruments financiers : information et présentation	Juin 1995	Janvier 1996
33	Résultat par action	Février 1997	Janvier 1998
34	Etats financiers intermédiaires	Février 1998	Janvier 1999
35	Abandon d'activités	Juin 1998	Janvier 1999
36	Dépréciation des actifs	Juin 1998	Juillet 1999
37	Provisions pour risques et actifs et dettes éventuels	Septembre 1998	Juillet 1999
38	Immobilisations incorporelles	Septembre 1998	Juillet 1999
39	Instruments financiers : prise en compte et évaluation	Février 1999	Janvier 2001
40	Placement en immobilisations corporelles	Avril 2000	Janvier 2001
41	Agriculture	Février 2001	Janvier 2003

Références bibliographiques :

Andernack, I. (2002), « Pourquoi l'Europe a choisi les normes IAS », *Analyse financière*, n°4, 3^e trimestre, pp. 20-24.

Barbu, E.M. (2002), « Les entreprises françaises et roumaines face à l'application des normes comptables internationales au début du III^{ème} millénaire », *Document de recherche du Laboratoire Orléanais de Gestion*, n° 2002 – 02, 36 pages.

Barbu, E.M. (2002), « The Real Face of the International Accounting Harmonization of the Beginning of the IIIrd Millennium », *Document présenté au 25^e Congrès de l'European Accounting Association*, Copenhague, avril.

Blake, J.; Fortes, H.; Gowthorpe, C. et Paananen, M. (1999), « Implementing the EU Accounting Directives in Sweden - Practitioners' views », *The International Journal of Accounting*, août, vol. 34, n° 3, pp. 421 - 438.

Bronson, R. (1994), *Calcul matriciel. Cours et problèmes*, McGraw-Hill, traduit en français par Meriaux M. et Ovion L., pp.111-118.

Cairns, D., (1997), « The Future Shape of Harmonization: a Reply », *European Accounting Review*, n° 62, pp. 304-348.

Cañibano, L. et Mora, A. (2000), « Evaluating the Statistical Significance of de facto Accounting Harmonization: a Study of European Global Players », *European Accounting Review*, september, vol. 9, n° 3, pp. 349-369.

Cañibano, L. et Mora, A. (1999), « *The Measurement of Accounting Harmonization: An Empirical Evidence of Material Harmonization vs. Formal Harmonization*. Papier présenté au Congrès de l'European Accounting Association, Bordeaux.

Chamisa, E.E. (2000), « The Relevance and Observance of the IASC Standards in Developing Countries and the Particular Case of Zimbabwe », *The International Journal of Accounting*, juillet, vol. 35, n° 2, pp. 267-286.

Colasse, B. (2001), *Comptabilité générale*, Economica, 7^e édition, Paris, p. 34.

Commission Européenne (1995), *Accounting harmonization: a new strategy vis-à-vis international harmonization*, COM 95(508).

Commission Européenne (2000), *EU financial reporting strategy: the way forward*, COM (2000)-359-Final.

Ding, Y. (2000), « Harmonisation trends in Chinese accounting and remaining problems », *Managerial Finance*, juin, vol. 26, no. 5, pp. 31-40.

- Doupnik, T.S. (1987), « Evidence of International Harmonization of Financial Reporting », *International Journal of Accounting*, vol. 23, n° 1, pp. 47–67.
- Doupnik, T.S. et Salter, S.B. (1993), « An empirical test of a judgmental international classification of financial reporting practices », *Journal of International Business Studies*, pp. 41-60.
- Doupnik, T.S. et Salter, S.B. (1995), « External environment, culture and accounting practice : A preliminary test of a general model of international accounting development », *International Journal of Accounting*, vol. 30, p. 189-207.
- Doupnik, T.S. et Taylor, M.E. (1985), « An Empirical Investigation of the Observance of IASC Standards in Western Europe », *Management International Review*, vol. 25, n° 1, pp. 27–33.
- Emenyonu, E.N. et Gray, S.J. (1996), « International accounting harmonization and the major developed stock market countries: An empirical study », *The International Journal of Accounting*, vol. 31, n° 3, pp. 269-279.
- Epstein, B.J. et Ali Mirza, A. (2002), *Interpretation and Application of International Accounting Standards*, Wiley, New York.
- Evans, T.G. et Taylor, M.E. (1982), « Bottom Line Compliance with the IASC: A Comparative Analysis », *International Journal of Accounting*, vol. 18, n° 1, pp. 115–128.
- Flower, J. (1997), « The Future Shape of Harmonization: the EU versus the IASC versus the SEC », *The European Accounting Review*, vol. 6, n° 2, pp. 281-303.
- Flower, J. (1999), « El futuro de la armonización: El IASC versus el FASB », *Revista Española de Financiación y Contabilidad*, n° 100, pp. 475–485.
- Garrido, P.; Leon, A. et Zorio, A. (2002), « Measurement of Formal Harmonization Progress : The IASC Experience », *The International Journal of Accounting*, vol. 37, n° 1, pp. 1–26.
- Glaum, M. (2000), « Bridging the GAAP: the Changing Attitude of German Managers towards Anglo-American Accounting and Accounting Harmonization », *Journal of International Financial Management and Accounting*, printemps, vol. 11, n° 1, pp. 23-47.
- Haller, A. (1995), « International Accounting Harmonization. American Hegemony or Mutual Recognition with Benchmark ? Comments and Additional Notes from a German Perspective », *European Accounting Review*, vol. 4, n° 2, pp. 235-247.
- Haller, A. (2002), « Financial accounting developments in the European Union: past events and future prospects », *European Accounting Review*, 1 mai, vol. 11, n° 1, pp. 153-190.
- Harris, M.S. et Muller, K.A. (1999), « The market valuation of IAS versus USGAAP accounting measures using Form 20-F reconciliations », *Journal of Accounting and Economic*, n° 26, pp. 285–312.
- Harris, T.S. (1995), *International Accounting Standards versus US GAAP reporting: empirical evidence based on case studies*, South-Western College Publishing, Cincinnati.
- IASC (1989), *Framework for the Preparation of Financial Statements*, Londres.
- IASC (1990), *Statement of Intent – Comparability of Financial Reporting*, Londres.
- IASC (1995-1999), *Les normes comptables internationales*, Traduction de l'Ordre des experts comptables, Paris.
- Kelly, J. (1999), « A standard brand in accounting », *Accounting and Business*, http://www.iasc.org.uk/news/cen8_138.htm.
- Kikuya, M. (2001), « International harmonization of Japanese accounting standards », *Accounting, Business & Financial History*, novembre, vol. 11, n° 3, pp. 349-368.
- Lainez, J. A.; Jarne, J. I. et Callao, S. (1999), « The Spanish accounting system and international accounting harmonization », *European Accounting Review*, mai, vol. 8, n° 1, pp. 93-113.
- Lin, Z.J. et Wang, L. (2001b), « Financial disclosure and accounting harmonization: cases of three listed companies in China », *Managerial Auditing Journal*, juin, vol. 16, n° 5, pp. 263-273.
- Lin, Z.J.; Chen, F. et Tang, Q. (2001a), « An empirical evaluation of the new system of business accounting in China », *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, printemps, vol. 10, n° 1, pp. 23-49.

- Mc Gregor, W. (1999), « An insider's view of the current state and future direction of international accounting standard setting », *Accounting Horizons*, vol.13, n° 2, pp. 159–168.
- Nobes, C.W. (1987), « Compliance by UK and US Corporations with IASC Standards », *Communication présentée lors du Congrès annuel de l'EAA*, Londres, 14 pages.
- Nobes, C.W. (1991), "Harmonization of Financial Reporting", dans : Nobes, C.W. et Parker, R.H (1991), *Comparative International Accounting* (third edition ed.), Prentice-Hall, New York, pp. 70–91.
- Parker, R.H. et Morris, R.D. (2001), « The Influence of U.S. GAAP on the Harmony of Accounting Measurement Policies of Large Companies in the U.K. and Australia », *Abacus*, octobre, vol. 37, n° 3, pp. 297-328.
- Rahman A., Perera H. et Ganeshanandam, S. (1996), « Measurement of formal harmonization in accounting an exploratory study », *Accounting and Business Research*, 26(4): 325-39.
- Rahman, A., Perera, H. et Ganesh, S. (2002), « Accounting Practice Harmony, Accounting Regulation and Firm Characteristics », *Abacus*, février, vol. 38, n°1, pp. 46-77.
- Rahman, A.R.; Perera, M.H.B. et Tower, G.D. (1994), « Accounting harmonization between Australia and New Zealand: Towards a regulatory union », *International Journal of Accounting*, vol. 29, n°4, pp. 316–333.
- Serre, D. (2001), *Les Matrices. Théorie et pratique*, Dunod, Paris, p. 39.
- Stolowy, H. et Jeny-Cazavan, A. (2001), « International accounting disharmony: the case of intangibles », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, septembre, vol. 14, n° 4, pp. 477-497.
- Street, D.L. et Gray, S.J. (1999), « How wide is the gap between IASC and U.S. GAAP? Impact of the IASC comparability project and recent international developments - Examining the outcomes using two theoretical models », *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, vol. 8, n° 1, pp. 133-164
- Street, D.L. et Shaughnessy, K.A. (1998), « The quest for international accounting harmonization: A review of the standard setting agendas of the IASC, US, UK, Canada, and Australia, 1973-1997 », *The International Journal of Accounting*, vol. 33, n° 2, pp. 179-209.
- Tay J.S.W. et Parker R.H. (1990), « Measuring International Harmonization and Standardization : a Comment », *Abacus*, mars, vol. 26, pp.71-88.
- Tay J.S.W. et Parker R.H. (1992), « Measuring international harmonization and standardization: a reply », *Abacus*, vol. 28, n° 2, pp. 217-220.
- Van Der Tas, L.G. (1988), « Measuring Harmonization of Financial Reporting Practice », *Accounting and Business Research*, vol. 18, n°. 70, pp.157-169.
- Van Der Tas, L.G. (1992a), « Measuring international harmonization and standardization: a comment », *Abacus*, vol. 28, n° 2, pp. 211-216.
- Van Der Tas, L.G. (1992b), « Evidence of EC Financial Reporting Practice Harmonization : The Case of Deferred Taxation », *European Accounting Review*, vol.1, n° 1, pp. 69-104.
- Collectif (depuis 1986), *L'information financière : 100 groupes industriels et commerciaux*, Edition annuelle, CPC, Meylan, France.
- Yang, D.C. et Lee, C.M. (1994), « An Empirical Analysis of Pan-Pacific Accounting Practices in the 1970s' », *Advances in International Accounting*, vol. 6.
- Zeff, S. A. (2000), « What is the SEC looking for? », *World accounting report*, avril.
- Zeff, S.A. (1998), « The IASC core standards: what will the SEC DO? », *The Journal of Financial Statement Analysis*, pp. 67–78.